

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LE JUBILÉ communi-
qué par l'Evêché.—
MOIS DE MARS.—
—CHRONIQUE DIOCÉ-
SAINE ET PROVINCIA-
LE : les Cendres,
neuvaine de St
François-Xavier à
Notre-Dame ; la fête
de St Thomas d'A-
quin à Notre-Dame ;
assemblée générale
de la Saint-Vincent
de Paul, 36 anniver-
saire de l'Union de
Prières, retraite à
la cathédrale des
Trois-Rivières.—INS-
TALLATION DE S. G.
L'ARCHEVÊQUE DE



SOMMAIRE

NEW YORK.—MOYEN
D'ENTREtenir PARNI
LES FIDÈLES L'INS-
TRUCTION CHRÉTIEN-
NE.— LA FRANC-MA-
ÇONNERIE extrait du
*culte de Grand Ar-
chitecte*.—LES CATA-
COMBES ET L'EUCHA-
RISTIE (suite)— LE
CATHOLICISME EN DA-
NEMARK—COUP D'ŒIL
SUR LA CONGRÉGATION
DES CÉLATS de M. J.
(fin)— LE CHANT DE
L'ÉGLISE étude et
critique.— CE QUE
COUTE UN BI'LET DE
CONFESSION.—PRIONS
POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**.
Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	14 MARS	—Saint-Patrice à Montréal.
MARDI,	16	“ —Saint-Patrice de Hinchinbrooke.
JEUDI,	18	“ —Saint-Joseph Rivières des Prairies.
SAMEDI,	20	“ —Saint-Joseph à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	14 MARS	—1er Dimanche du Carême. 1er classe, semi. ornements violets. <i>On annonce les Quatre-Temps et la Solennité de Saint-Joseph.</i>
Lundi,	15	“ —De la Férie, ornements violets.
Mardi,	16	“ —De la Férie ornements violets.
Mercredi,	17	“ —S. PATRICE, E. C. d. m. orn. blancs. 4-Temps.
Jeudi,	18	“ —SAINT GABRIEL Archange, d. m. orn. blancs.
Vendredi,	19	“ —SAINT JOSEPH, d. 1. cl. orn. blancs. 4-Temps.
Samedi,	20	“ —S. CYR DE JÉR., E. D., d. nor. bles. 4-Temps.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Jeudi 18, exposition des Saintes reliques pendant huit jours. Samedi, 20 ordinations.

SAINTE-PATRICE.—Mercredi, 17, Messe Pontificale.

LE JÉSUS.—Vendredi 19, Messe Pontificale pour la fête de l'Union Saint-Joseph.

PENSIONNAT DE LA CONGRÉGATION.—Vendredi 19, confirmation.

NOTRE DAME DE PITIÉ.—Vendredi 19, salut pontical.

VISITES PASTORALES.

Dimanche 14, Nativité d'Hochelega.

JUBILÉ.

(Communiqué par l'Evêché)

Nous donnons le texte de nouvelles décisions de la S. Pénitencerie sur le Jubilé actuel, et nous y ajoutons, pour tenir lieu de traduction, quelques explications sur les points qui peuvent le plus intéresser les lecteurs de *la Semaine Religieuse*.

Beatissime Pater,

Episcopus N....., ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provolutus, occasione Jubilæi nuper indulti, sequentia expostulat :

I.—An valeant pro dicto Jubilæo declarationes Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ die 25 martii 1881 editæ ?

II.—Quatenus renoventur dictæ declarationes, supplicat : 1. Ut opera pro Jubilæo injuncta, vel eorum aliqua, Confessarius non semel tantum, sed pluries, erga volentem Jubilæum pluries lucrari, commutare possit ; —2. Ut ea commutare et super communionem cum pueris communionis nondum capacibus dispensare valeat etiam extra actum sacramentalis confessionis ; —3. Ut iis qui cum fidelibus ex altera parœcia ejusque Parocho vel sacerdote rite deputato templa processionaliter visitant, applicari possit ab Ordinario beneficium reductionis visitationum.

III.—Cum Bulla indictionis Jubilæi statuatur tria templa ab Ordinariis aut de eorum mandato ab iis qui curam animarum exercent pro visitationibus peragendis esse designanda, an Episcopus consulto a designatione abstinere possit, et mandare singulis Parochis Civitatis aut loci ut templa a suis parochianis visitanda designent ? Ita forsân commoditati fidelium consultur, cum certum sit a singulis Parochis. varia templa, et parœciæ propriæ respective viciniore, designanda fore.

IV.—An ipse Episcopus possit varia templa a singulis civitatis aut suburbiorum parœciis visitanda designare ?

V.—An fidelis possit ad lucrandum Jubilæum ecclesiam vel ecclesias loci, in quo non habet domicilium aut quasi domicilium, visitare ?

VI.—An censeatur processionaliter facta, ideoque sufficiat ad beneficium reductionis visitationis ecclesiæ peracta prout sequitur ? Fideles ad ecclesiam stationalem indicatam e propria domo privatim singuli accedunt ; eis in templo congregatis, elevatur crux, et sacerdos qui processioni præesse debet, una cum fidelibus preces injunctas in commune recitat ; dein, cruce præerente, processionaliter ad aliud templum visitandum omnes exeunt.

VII.—An valeat pro præsentis Jubilæo absque nova declaratione responsio Sacræ Pœnitentiariæ anno 1875 pluries data, vi cujus,

quatenus processiones fieri nequeant more solito, sufficit collegiis, ad beneficium reductionis obtinendum, ecclesias absque cruce et solitis paramentis sacris, singulis in vestimentis non choralibus incedentibus, ecclesias in commune adire, preces in commune recitando ?

VIII.—Utrum qui, confessario in consilium non adhibito, eleemosynam præscriptam pro sua vere facultate erogat, lucretur Jubilæum ? Utrum qui eleemosynam suis facultatibus non proportionatam ?

IX.—Ut navigantes et iter agentes prorogatione Jubilæi frui possint, an requiratur ut per totum annum 1886 a loco domicilii absentes fuerint vel in certam stationem se non receperint ? An sufficiat ut per sex menses, vel, Jubilæo nondum lucrato, in fine anni per mensem vel duos menses absentes, etc., ut supra, fuerint ?

X.—Quodnam intervallum navigantibus seu iter agentibus, post reditum in locum domicilii vel accessum ad stationem fixam, concedatur ad implendum opera injuncta ? An spatium unius anni, an idem temporis intervallum quo per annum Jubilæi navigaverunt seu iter egerunt ?

XI.—Cum Bulla indictionis Jubilæi concedat eligi confessarium *ex actu approbatis*, nec addat *ab Ordinariis locorum*, an possit regularis regularem sacerdotem a solo superiore regulari, et non ab Ordinario loci approbatum eligere, atque ab eo privilegiorum vel facultatum Jubilæi applicationem recipere ?

Et Deus.....

N..... die 29 decembris 1885.

.....
Sacra Pœnitentiaria de speciali et expressa Apostolica Auctoritate, benigne sic annuente SSmo Dno Nostro Leone PP. XIII, propositis dubiis respondet :

Ad I^{um}. Provisum per novas declarationes die 15 januarii 1886 editas.

Ad II^{um}. Quoad I^{um}, Confessarios hac facultate non carere ; quoad 2^{um}, Non expedire ; quoad 3^{um}, Sacra Pœnitentiaria declarat posse.

Ad III^{um}. Affirmative.

Ad IV^{um}. Clarius explicet.

Ad V^{um}. Provisum per declarationes Sacræ Pœnitentiariæ ut supra.

Ad VI^{um}. Stet epistolæ indictionis Jubilæi.

Ad VII^{um}. Affirmative.

Ad VIII^{um}. Confessarii consilium adhibendum esse ab iis qui de quantitate stipis sibi conveniente dubitant. Quantitatem vero ipsam catenus debere singulorum facultati respondere, quatenus quæ sufficit pauperibus, non sufficit divitibus.

Ad IX^{um}. et X^{um}. In præsentis Jubilæo nihil de prorogatione proponi.

Ad XI^{um}. Affirmative.

Datum Romæ in Sacra Pœnitentiaria die 30 januarii 1886.

R. CARD. MONACO, P. M.

Hip. Cancus Palombi S. P. Secr.

Voici les points les plus importants qui découlent de ces décisions.

I.—Il ne faut pas confondre avec la commutation des vœux la commutation des œuvres prescrites pour gagner l'indulgence du jubilé. Par rapport aux vœux, comme pour les censures et les irrégularités, les facultés jubilaires du confesseur ne peuvent s'exercer qu'une fois sur le même sujet : "Semel vero quoad cæteros favores nempe *absolutiones* à censuris... *commutationes* et *dispensationes*." S. Pénit. 26 févr. 1879, 25 mars 1881, 15 janv. 1886. Mais cette restriction n'atteint pas les œuvres du jubilé. Les confesseurs peuvent commuer ces œuvres autant de fois que les fidèles empêchés par infirmité, par maladie ou par une autre grave raison veulent cependant gagner l'indulgence.

Ad II^{um} quoad I^{um} : " *confessarios has facultates non carere* " " *Les confesseurs jouissent de ce pouvoir.* "

II.—C'est dans l'acte d'une confession sacramentelle que ce confesseur doit exercer ses pouvoirs jubilaires, non-seulement quand il s'agit des censures, des vœux et des irrégularités, mais encore lorsqu'il est question de commuer les œuvres du jubilé ou de dispenser de la communion les jeunes enfants. *Ad II^{um}, quoad 2^{um}.*

Cette décision confirme la règle posée par Benoît XIV. Const. " *Convocatis* " et " *Inter præteritas* " et l'on ne saurait se prévaloir pendant le Jubilé actuel de la dérogation exceptionnelle qui fut faite sur ce point pendant ce jubilé de 1865.

III.—Chaque Evêque aurait pu cette année, s'il l'eut voulu, charger tous les curés de sa ville épiscopale et des autres lieux de son diocèse du soin de désigner les églises stationnelles pour leurs paroissiens respectifs. *Ad III^{um}.* C'est l'interprétation de la Bulle d'indiction du jubilé.

En conséquence il n'est pas de rigueur, au moins cette année, que dans les villes populeuses, épiscopales ou autres, il n'y ait que trois églises stationnelles. Il peut même y avoir dans les grandes cités autant de centres jubilaires que de paroisses. Ce qui importe est que dans chacun de ces centres, on ne diminue pas arbitrairement le nombre de églises, ce nombre ne pourrait être réduit que par l'absence non seulement d'églises mais de chapelles publiques.

Du reste, à Rome, où les Bulles d'indiction ne désignent d'abord que trois ou quatre Basiliques, on facilite le jubilé dans les derniers mois de l'année en multipliant les églises stationnelles.

IV.—La clause pontificale où il est dit de consulter le confesseur au sujet de l'aumône ne doit pas être prise dans un sens absolu. Seul, sont astreints à cette clause ceux qui se trouvent dans *le doute* sur la somme qu'il leur convient de donner pour leurs moyens. Les autres, qui par suite de la direction du curé ou autrement savent suffisamment ce qu'ils ont à faire, comme c'est le cas assez général d'un grand nombre de fidèles, n'y sont pas strictement assujétis. *Ad VIII^{um}.*

Il ne faut pas non plus apporter trop de rigueur dans la manière d'entendre les mots : "*pro sua quisque facultate*". Ce que demande la Bulle est que les riches donnent plus que les pauvres "*quæ sufficit pauperibus non sufficit divitibus*" Le reste est une affaire d'appréciation morale. *Ad VIII.*

V. Nonobstant la déclaration de la S. Pénitencerie de 1875, il n'y a point pour le jubilé actuel de prorogation de temps en faveur des navigateurs et des voyageurs. *Ad IX^{um} X^{um}.*

Ils doivent accomplir dans le cours de l'année les conditions du Jubilé. Leur privilège pour gagner l'indulgence consiste à pouvoir visiter six fois l'église principale ou paroissiale de la station où ils s'arrêtent ou du lieu de leur domicile après leur retour en ayant soin de s'acquitter d'ailleurs des autres œuvres prescrites.

S. Pénitencerie 30 Janv. 1886.

MOIS DE MARS.

Ite ad Joseph (Genes. XLI, 55.)

Lorsque la famine sévissait en Egypte et que le peuple accourait de toutes parts au palais de Pharaon pour avoir des secours : "Allez à Joseph, répondait le roi, je l'ai constitué mon intendant, mon distributeur : adressez-vous à lui."

Et tous ceux qui se présentaient étaient accueillis, tous recevaient et s'en retournaient secourus.

L'Eglise a appliqué le mot et la scène au glorieux Epoux de la sainte Vierge : "Dans vos besoins, dans vos difficultés, dit-elle aux pieux fidèles, allez à saint Joseph." Et pour ajouter à la confiance qu'on doit avoir en ce grand saint, Pie IX l'a solennellement déclaré protecteur de l'Eglise et de tous les chrétiens.

—Allez à saint Joseph, vous, les grands du monde ; il était de la famille royale de sa nation, et il sait ce qu'il faut à l'âme et au cœur des grands, des puissants, des riches, des illustres !

—Allez à saint Joseph, vous, les humbles et les déshérités ; il vécut de votre vie pauvre, souffrante, tourmentée ; il saura vous envoyer force et courage, espérance et consolation !

—Allez à saint Joseph, vous, petits enfants : il éleva l'Enfant-Jésus avec un dévouement héroïque, l'emmenant furtivement en Egypte pour le sauver du massacre des innocents ; travaillant, labeur, bien durement, sur cette terre étrangère, pour lui adoucir de son mieux la vie d'exil ; le ramenant ensuite, dès le premier moment propice, pour lui rendre ses parents, son pays. Oh ! qu'il

l'aima, et, à cause de lui, combien il aime toujours les petits enfants !

—Allez à saint Joseph, vous, ^{***}adolescents et jeunes gens : vous lui rappelez Jésus se formant au travail sous sa conduite, durant ces belles années, et se préparant à monter de l'atelier au Calvaire pour accomplir sa tâche humaine et nous sauver !

—Allez à saint Joseph, vous, ^{***}époux et chef de famille : il vous enseignera à aimer votre foyer, à y répandre l'ordre, la joie, le bien-être, à en éloigner la présence du méchant, à y attirer les bénédictions du ciel !

—Allez à saint Joseph, vous, ^{***}la grande famille des travailleurs ; il est le premier ouvrier chrétien ; à son école, à son exemple, on apprend l'art de sanctifier les peines, les privations, les fatigues ; l'art d'ennoblir son travail en le faisant sous l'œil de Dieu et pour le bien des hommes !

—Allez à saint Joseph, vous ^{***}lous, pieux chrétiens à qui le temps retire sa durée : il est le patron de la bonne mort, car, au témoignage de la tradition, Jésus voulut être à son chevet, et c'est dans ses bras et ceux de la sainte Vierge qu'il rendit, avec calme et douceur, son dernier soupir. Invoquez-le, réfugiez-vous en lui à l'heure suprême. “ Mon fils, dira-t-il pour vous à Jésus, cette âme est venue chercher dans mon sein un asile contre votre justice : au nom de la mort bénie que vous m'avez faite, recevez-la, je la remets entre vos mains ! ”

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Comme les années précédentes les fidèles se sont rendus en grand nombre mercredi dans les églises pour recevoir les cendres et entendre la sainte messe.

Aujourd'hui, samedi 13, commence à l'église Notre-Dame, la Neuvaine de Saint François-Xavier. Les exercices, les jours de semaine, commenceront le matin à 8½ heures et le soir à 7 heures. Les Dimanches ils auront lieu à la Grand'Messe et à Vêpres. Les Vêpres commenceront à 3 heures.

Les personnes qui assistent à cinq exercices, peuvent gagner l'Indulgence Plénière, pourvu que s'étant confessées avec une vraie contrition et ayant fait la Sainte Communion, un des jours de la Neuvaine ou dans un des quinze jours qui la suivent, elles prient aux intentions du Souverain Pontife,

De plus, toutes les personnes qui assistent aux exercices du même jour, peuvent gagner l'Indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Enfin, une indulgence de cent jours, est attachée à l'assistance de chaque exercice. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

N. B.—Les personnes malades pourront gagner l'indulgence de la Neuvaine en récitant pieusement chacun des neuf jours, quelque prière à la maison, ou en faisant quelque œuvre imposée par le confesseur.

Jedi, fête de saint Thomas d'Aquin, les élèves de l'école polytechnique se sont rendus à Notre-Dame pour entendre la sainte messe. Après l'Evangile, le panégérique de saint Thomas a été prononcé par le chapelain de l'école, M. l'abbé Hamon.

L'assemblée générale des conférences de Saint-Vincent de Paul, pour la reddition des comptes qui a coutume de se tenir le 1er dimanche du Carême, aura lieu cette année le 2me dimanche, 21 du courant, aux lieu et heure ordinaires.

La fête de saint Joseph tombant cette année pendant la neuvaine de saint François-Xavier à Notre-Dame, les membres de l'Union de Prières ne pourront célébrer ce jour-là le 36 anniversaire de la fondation de leur œuvre. Cette célébration est remise au dernier jour du mois de saint Joseph ; elle aura lieu avec la plus grande solennité ; le matin grande-messe à l'autel de saint Joseph, le soir sermon et bénédiction du T. S. Sacrement.

Le gouvernement a passé l'ordre en conseil qui va permettre aux magistrats d'envoyer à l'orphelinat de Notre-Dame de Montfort les orphelins ou les enfants abandonnés, âgés de moins de neuf ans.

C'est une excellente mesure, car en plaçant ces enfants dans un orphelinat agricole, on leur donne le goût de l'agriculture, de sorte qu'arrivés à l'âge d'homme ils seront tout préparés à faire de bons colons au lieu de devenir des désœuvrés, ou des inutiles dans les villes. De plus, placés sous les soins religieux des Pères de l'Orphelinat ils apprendront à bien vivre, à aimer et à servir Dieu, à travailler pour gagner honorablement leur vie.

La grande retraite prêchée par les Rvds PP. Redemptoristes et qui a duré quinze jours, s'est terminée le 7 au soir à la cathédrale des Trois-Rivières.

La cérémonie a été extrêmement imposante. Sa Grandeur, Mgr des Trois-Rivières a donné la bénédiction du Très-Saint Sacrement et le sermon a été fait par le Rvd P. de Bongni.

Les derniers huit jours de cette retraite spécialement destinés

aux hommes et aux jeunes gens, ont réuni une assistance extraordinaire. Chacun des exercices ont été suivis par au-delà de 2,000 hommes et jeunes gens. Le zèle apostolique et l'éloquence des Révds Pères ont produit des résultats magnifiques et des plus consolants.

INSTALLATION DE L'ARCHEVEQUE DE NEW-YORK.

L'installation officielle de Mgr Corrigan, archevêque de New-York et successeur du cardinal MacCloskey a eu lieu vendredi matin à la cathédrale de la 5e Avenue. Un grand nombre d'archevêques et d'évêques ont pris part à la cérémonie, entr'autres Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, Mgr Elder, archevêque de Cincinnati, les archevêques de Boston et de Philadelphie, les évêques de Brooklyn, de Buffalo, de Newark, d'Albany, de Trenton, de Rochester, d'Ogdensburg, de Hartford, de Springfield, etc. La messe pontificale a été célébrée par l'archevêque Elder. La remise des insignes a été faite par Mgr Gibbons, et la cérémonie s'est terminée par la bénédiction apostolique donnée à toutes les personnes présentes par Mgr Corrigan.

Moyen simple et facile pour entretenir parmi les fidèles l'instruction chrétienne.

Nous lisons, sous ce titre, dans les *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans :

Il y a pour tous les fidèles un grave et idéniable devoir d'acquérir et de conserver toute leur vie une certaine mesure d'instruction chrétienne. Tous sont obligés de connaître les vérités qu'ils doivent croire, les devoirs qu'ils doivent pratiquer, le culte qu'ils doivent rendre à Dieu, les sacrements qu'ils sont tenus de recevoir, la Pénitence surtout et l'Eucharistie, et les dispositions requises pour que ces sacrements produisent leur effet et leurs fruits.

Cette instruction tous l'ont acquise, plus ou moins dans les catéchismes préparatoires à la première communion ; mais il est d'expérience qu'un très grand nombre ensuite l'oublie, soit entièrement, soit en partie, parce qu'ils ne l'entretiennent pas. De là cette déplorable et si commune ignorance qu'on rencontre à divers degrés, non seulement chez les chrétiens infidèles qui ont totalement abandonné la pratique des devoirs religieux, mais, chose triste à dire et pourtant très vraie, chez beaucoup même de ceux qui s'approchent des Sacrements à Pâques et aux grandes fêtes ;

bien plus, le croirait-on ? chez bien des personnes qui font profession de piété, qui communient souvent, et font partie des confréries de dévotion.

A ce mal quels remèdes ?

Il y en a plusieurs ; je ne me propose pas de les rappeler ici ; mais je veux en indiquer un, extrêmement simple, très facile, auquel on ne pense pas, et qu'il serait certainement possible de faire accepter à beaucoup de chrétiens et de chrétiennes, si on leur en donnait le conseil. Ce moyen le voici :

Avoir chez soit un catéchisme, celui qu'on avait appris pour sa première communion, et qu'on a eu le grand tort, depuis de ne plus ouvrir, peut-être de n'avoir pas même conservé ; relire chaque semaine, le dimanche par exemple, un chapitre de ce catéchisme. — Il ne faudrait que cinq minutes pour cela ; — puis, quand on aurait fini le livre, le recommencer, et ainsi de suite toute sa vie.

On le voit, rien de plus aisé ; et cependant l'emploi de ce moyen si simple suffirait seul pour qu'on ne pût jamais rien oublier de tout ce qu'on doit savoir de la religion, et pour qu'on fût et demeurât toujours un chrétien, une chrétienne instruits comme peu le sont, même dans les classes les plus éclairées de la société.

Ce moyen n'exclurait d'ailleurs aucun des autres moyens, tels que l'assistance aux prédications, les bonnes lectures, etc. ; mais il les compléterait tous admirablement ; il aiderait à en tirer plus de profit ; et il suppléerait, au besoin, à ce qui pourrait y manquer ; car beaucoup ne comprennent pas toujours les prédications, ou ce qu'ils lisent dans les livres, faute de posséder ces notions premières, claires, précises, que donne l'enseignement élémentaire du catéchisme, et beaucoup aussi, malheureusement, n'ont guère l'habitude des lectures d'instruction religieuse, ni même de l'assistance assidue aux prédications de leur paroisse.

Plût à Dieu que la facile pratique dont je parle ici fût adoptée par un grand nombre de personnes, passât ainsi peu à peu dans les habitudes chrétiennes ! Que faudrait-il pour obtenir ce résultat ? Il suffirait que les catéchistes, les directeurs d'œuvres et de confréries, les prédicateurs, les confesseurs, conseillassent cette pratique en toute occasion et s'efforçassent de la propager parmi les fidèles. Il serait certainement possible d'y réussir. On obtient des choses plus difficiles, et qui sont moins importantes que celle-là ; car enfin, savoir sa religion n'est pas de surrogation, c'est un devoir pour tout chrétien, et la pratique qu'on propose ici est tout ce qu'on peut concevoir de plus facile, puisqu'elle ne demanderait que quelques minutes, une fois chaque semaine.

Je ne puis, je l'avoue, assez m'étonner du peu de cas que les grandes personnes semblent faire du catéchisme. On dirait vraiment que ce soit chose convenue de regarder cet admirable livre comme fait seulement pour les enfants ; préjugé funeste, contre lequel il serait bien important que le clergé s'appliquât à réagir.

J'ai souvent, pour ma part, donné le conseil que je redonne ici, et je m'en suis très bien trouvé. Pour ne citer qu'un seul fait : Je crois voir encore, par un souvenir qui me touche, un vénérable vieillard, homme de la plus haute société, ancien député, fort instruit, venir me trouver, quelques jours après un sermon où j'avais fortement recommandé cette lecture du catéchisme, et, me serrant la main, me dire : " Ah ! monsieur, combien je vous remercie ! En sortant d'entendre votre instruction, j'ai été aussitôt chez un libraire acheter un catéchisme : je l'ai lu presque d'un seul trait, tant il m'a charmé ! Quel livre ! Je ne l'avais compris que bien imparfaitement quand j'étais enfant ; maintenant que je suis mieux en état de le comprendre et de le goûter, je ne saurais vous dire à quel point j'ai été émerveillé de voir toute la religion ainsi exposée, si clairement, si complètement, en si peu de pages ! "

Ce souvenir m'en rappelle un autre non moins touchant : Quand Mgr Dupanloup eut publié son catéchisme, il en envoya à M. de Montalembert un exemplaire, et, quelques jours après, M. de Montalembert lui écrivait : " Cher Seigneur, ce petit livre me plaît infiniment ; depuis que je l'ai reçu je commence chaque matin mes heures d'étude par en lire un chapitre, et j'en suis ravi ! "

Vous donc, chers et vénérés confrères, qui lirez ceci, donnez à toutes les personnes sur lesquelles vous pouvez agir, aux enfants de vos catéchismes, à vos pénitents et pénitentes (1) à tous les fidèles de vos paroisses, ce simple et important conseil :

Conserver toujours le catéchisme de la première communion ; se le procurer si on ne l'a plus ; en lire tous les dimanches un chapitre ; le recommencer quand on l'aura fini, et continuer ainsi toute la vie.

Recommandez-leur aussi à tous de propager autour d'eux ce même conseil.

Et si vous avez de ces familles chrétiennes où la prière du soir se fait en commun, conseillez-leur d'ajouter à cette prière un jour par semaine, la lecture d'un chapitre du catéchisme.

LA FRANC-MAÇONNERIE.

M. Léo Taxil, le nouveau converti, continue la guerre à outrance qu'il a déclarée à la franc-maçonnerie. Il vient de publier un nouvel ouvrage : " *Le culte du Grand Architecte* " dans lequel il suggère un plan pour détruire vite et à coup sûr la secte.

(1) Beaucoup de confesseurs ont la louable habitude de donner en pénitence la lecture d'un chapitre de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Imposer parfois la lecture d'une leçon du catéchisme serait un moyen tout à fait efficace d'atteindre le but si désirable qui est ici marqué. Le catéchisme offre d'ailleurs au confesseur les plus précieuses ressources pour donner au pénitent, quel qu'il soit, les leçons les plus variées, les plus opportunes, les plus salutaires. Enfin, il est à remarquer que l'étude du catéchisme est la seule à laquelle l'Eglise ait reconnu une sorte de vertu satisfactoire, puisque c'est la seule à laquelle elle ait accordé des indulgences.

Voici les remarques qu'il fait à ce sujet :

" Afin, dit-il que les " Profanes " fussent tenus au courant du mouvement maçonnique dans notre pays, il serait à souhaiter qu'un Annuaire des Sociétés Secrètes fût régulièrement publié, donnant, à époques fixes, les changements survenus dans le personnel des Loges. J'estime que ce serait accomplir une œuvre salutaire, surtout si les adversaires de la secte, secondant les efforts des éditeurs, leur apportaient des renseignements consciencieusement recueillis.

" Sur 26,000 Maçons français, il y en a au moins 24,000 qui ne tiennent pas à être connus pour tels. Si l'on arrivait à réunir et à imprimer les noms et adresses de tous les sectaires, il y aurait dans les Loges, un mouvement presque unanime de démission. Que les comités anti-maçonniques veuillent bien réfléchir et peser les conséquences de ce projet que je leur sou mets Cinq années consécutives d'annuaires révélateurs tueraient la Franc-Maçonnerie.

" En ce qui me concerne, je me tiens à la disposition de quiconque voudra s'associer à une lutte essentiellement loyale et honnête. Nos ennemis se cachent ; imprimer leurs noms, c'est plus que ce défendre contre eux, c'est les désarmer.

" Et, pour que chacun comprenne bien quelle victoire chrétienne on remporterait en réduisant la secte à l'impuissance, je ne saurais trop insister sur le caractère satanique de la Maçonnerie.

" Il faudrait que tous mes lecteurs pussent parcourir les journaux spéciaux de cette infernale institution. L'un des plus accrédités d'entre eux, la Chaîne d'Union de Paris, s'exprimait en ces termes, dans son numéro de novembre 1885.

" C'est Jean Ziska qui, avec Jean Huss a jeté en Bohême les bases de la Franc-Maçonnerie. Jean Ziska, poursuivant la réforme religieuse, politique et sociale avait eu l'idée de réhabiliter Satan. Il le représentait comme la victime innocente d'un pouvoir despotique, il en faisait le compagnon de chaîne de tous les opprimés. Il alla plus loin. Il mit Satan au-dessus du Dieu de la bible. A la vieille salutation religieuse :

" Que Dieu soit avec vous ! " il substitua celle-ci :

" Que celui à qui on a fait tort vous salue ! "

" Cela est écrit et signé par un des chefs de la Maçonnerie française. Ce n'est point un aveu échappé involontairement à une plume maladroite ; c'est bel et bien une déclaration de principes, nette, voulue, audacieuse, sans réticences.

" En revendiquant Jean Ziska pour un des fondateurs de la secte et en insistant sur son rôle d'apologiste du prince des ténèbres, la Maçonnerie s'est effrontément montrée telle qu'elle est.

" Opposons-nous donc, chrétiens, aux rages et aux soulèvements de l'enfer ; rangeons nous sous le drapeau de l'archange saint Michel, combattons pour Dieu, luttons de toutes nos forces ; nous vaincrons ! "

LES CATACOMBES ET L'EUCCHARISTIE.

(Suite)

Rome, 23 février, 1886.

Il est donc bien constant, par la tradition comme par les monuments des catacombes, que les premiers chrétiens avaient une grande dévotion au sacrifice de la messe, et que les tombeaux étaient l'autel permanent du Saint Sacrifice. On célébrait la messe sur les ossements des martyrs, parce que les martyrs, en s'immolant pour Jésus-Christ, avaient mérité une place là où se renouvelait l'immolation de la suprême Victime.

Le poète Prudence, en parlant du corps de saint Vincent, fait allusion à cet insigne honneur :

“ L'autel donne à ces bienheureux ossements
Le repos qui leur est dû.
Placés sous la table sacrée,
Renfermés dans les profondeurs de l'autel,
Ils aspirent d'en bas les émanations
Du don céleste qui se répandent sur eux. ”

Saint Ambroise, exprimant la même pensée, dit au sujet des reliques des deux martyrs Gervais et Protas : “ Que ces victimes triomphales viennent se placer dans l'endroit où le Christ est une hostie ! Sur l'autel est le Christ, qui est mort pour tous ; sous l'autel reposent ceux qui ont été rachetés par sa Passion. ”

De là l'usage et la loi dans l'Eglise de ne célébrer que sur des Pierre Sacrées qui renferment un tombeau rempli des reliques authentiques des martyrs. Ils ont conquis ce droit, ils sont devenus l'autel de Jésus-Christ, autel digne de nos respects et de notre piété.

Comme on devait bien dire la sainte messe sur ces corps encore chauds de l'amour de Jésus-Christ, et encore empourprés de leur sang dans la confession glorieuse de leur foi ! Comme on devait bien entendre la sainte messe en face de ce martyr qu'on avait connu, dont on avait admiré la foi, la constance, l'amour ! Si on versait des larmes sur leurs souffrances, on glorifiait Dieu sur leurs tombeaux. On faisait plus encore, on s'enflammait de leur courage, et on allait les remplacer au martyre.

Parmi les pratiques pieuses de la Rome actuelle, on remarque avec bonheur leur dévotion au saint sacrifice de la messe, héritage sans doute de leurs frères des catacombes. Dans toutes les quatre cents églises de Rome, à chaque messe qui s'y célèbre, vous voyez accourir les hommes, les femmes, les enfants. Il semble à ces pieux Romains qu'il leur manquerait l'essentiel de la journée, s'ils n'assistaient pas à une messe. Et, en effet, n'est-ce

pas là le sacrifice par excellence, l'œuvre efficace de notre rédemption qui s'opère devant nous et pour nous ? La sainte messe n'est-elle pas la plus grande glorification de Dieu sur la terre, puisqu'une messe a toute la valeur du sacrifice de la croix ? " Un chrétien ne peut vivre sans le sacrifice du Seigneur, " disait saint Saturnin.

Si maintenant, nous consultons les fresques des catacombes, nous verrons que le saint Sacrifice avait aussi sa belle page dans cette histoire figurative et réelle en même temps. Dans les catacombes les plus anciennes, comme celle du Vatican, de Saint-Calixte, de Saint-Marcellin, de Sainte Agnès, de Sainte-Priscille, etc., le sacrifice de la messe est représenté par le sacrifice d'Abraham immolant son fils Isaac. C'est là la grande figure du sacrifice du Calvaire, où le Père céleste nous donne son Fils unique, le vrai Isaac, qui, comme le premier, porte le bois du sacrifice, le bois de la croix sur lequel il doit être crucifié.

Mais pourquoi, dans les catacombes, ne représentait-on pas de préférence le sacrifice de la croix par la croix elle-même ? Pourquoi plutôt la figure que la réalité ? C'est que la figure montrait la foi, le courage, l'obéissance d'Abraham, dont les martyrs avaient tant besoin. Isaac, de son côté, consentant généreusement à son immolation, apprenait aux chrétiens à donner aussi leur vie à Dieu. On ne trouve pas dans les anciennes catacombes Jésus en croix, ni aucune scène de sa Passion, parce que les martyrs avaient assez sous les yeux le spectacle des supplices dans les lieux de torture, et qu'il leur fallait ici surtout des exemples de force et de triomphe, comme les trois enfants chantant dans la fournaise, Daniel jeté aux lions, mais respecté par eux, Jonas englouti dans le ventre d'une baleine, mais rendu ensuite vivant sur le rivage. Ils étaient aussi réjouis à tous les pas par l'image du bon Pasteur qui décore les chapelles sépulcrales.

La croix ne se montrait aux fidèles persécutés qu'avec toute sa beauté royale. Dans les catacombes de Saint-Pontien, par exemple, elle est diamantée, et des palmes fleuries sortent d'elle comme de magnifiques rayons. Jésus-Christ triomphant l'a laissée à chaque chrétien pour qu'il s'y attache à son tour et arrive par elle à la même gloire céleste.

(à suivre)

LE CATHOLICISME EN DANEMARK.

Nous faisons remarquer, l'autre jour, les progrès du catholicisme en Australie. Ces progrès ne sont pas moins consolants dans le petit royaume de Danemark, où l'Église a été si longtemps proscrite et persécutée. Voici à ce sujet les détails que reçoit de Copenhague le *Monde*, de Paris :

“ Avant 1840, il n'y avait pas un millier de catholiques dans tout le Danemark : on en compte maintenant quatre mille environ, dont la moitié à peu près se compose de convertis. Au lieu de trois missionnaires, il y en a vingt-huit, parmi lesquels neuf prêtres indigènes. Des Sœurs de Chambery, de la congrégation de Saint-Joseph, sont venues, en 1856, au nombre de quatre, s'établir à Copenhague, elles sont devenues légion depuis : il y en a aujourd'hui quatre-vingt-quinze dans le seul Danemark, car elles ont fondé plusieurs maisons dans les missions du Nord. Ces saintes filles consacrent leur vie tout entière aux soins des malades dans les écoles primaires et supérieures. A Copenhague, leurs institutions sont fréquentées par plus de cent cinquante élèves protestantes. On est heureux, en tant que catholique, de voir dans les rues de cette vaste capitale protestante le voile blanc de la Sœur catholique, et il y a tout lieu d'espérer des temps meilleurs encore.

“ Copenhague, la reine de la Baltique, l'Athènes du Nord, cette ville que baignent les flots bleus du Sund, qui fait l'orgueil de la nation et le ravissement des étrangers, Copenhague sera un jour aussi, nous en avons le ferme espoir, un grand foyer d'où rayonnera sur tout le Danemark la lumière de la vérité catholique.

“ Déjà il paraît dans la capitale une semaine religieuse, le *Vordisk Ugeblad*, dont le but est de répondre aux attaques contre notre religion et de diriger les catholiques en tout ce qui concerne les intérêts de leur vie religieuse. Les Jésuites, grâce à la générosité d'une convertie, Mme la “ kaimmerherrin berling ”, ont pu, aux environs de Copenhague, fonder un collège sur les hauteurs d'Ordrup (Ordruphøel). Cet établissement est vraiment la perle de la mission catholique danoise. C'est là que le futur clergé, les futurs instituteurs, les classes élevées de notre pays peuvent recevoir leur éducation et se préparer aux études universitaires. Les nombreux étudiants protestants qui fréquentent l'école emportent au moins de là un esprit exempt de préjugés anti-catholiques.

“ Malheureusement, Copenhague est la seule station catholique dans toute la Scéelande, et souvent le prêtre est obligé de parcourir vingt, trente lieues pour porter les secours religieux aux catholiques dispersés dans cette magnifique île, qui compte plus d'un demi-million d'habitants. Dans la capitale elle-même, les besoins sont encore bien grands et nombreux. L'église de Saint-Anschire, construite en 1842, devient insuffisante et n'a encore ni clocher ni cloches, les quatre petites chapelles de la ville sont également trop étroites pour contenir tous ceux qui viennent assister à nos offices catholiques, car beaucoup de protestants fréquentent nos temples et viennent y écouter la parole de Dieu ; ce n'est pas là un des moindres moyens qui servent à déraciner les préjugés dont le Danois est nourri dès son enfance. Les personnes religieuses, parmi lesquelles des pasteurs—qui le disent ouvertement et l'écrivent dans leurs livres—trouvent que le luthéranisme est absolument insuffisant et qu'au milieu de la dislocation universelle

dans le domaine de la politique et de la religion, il n'y a de salut que dans le catholicisme, où règnent l'ordre et l'autorité.

“ Ce qui contribuerait donc au développement de la religion catholique dans la capitale, ce seraient assurément de grandes et belles églises où le culte se ferait avec pompe et où la parole de Dieu serait annoncée souvent. Deux églises de ce genre sont en projet de construction ; les terrains sont achetés, et dès qu'on aura réuni les fonds nécessaires, le projet sera mis à exécution. ”

Coup d'œil sur la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

(Suite).

V.—UN MOT SUR LE RELIGIEUX MISSIONNAIRE.

Ne peut-on pas être missionnaire sans être aussi religieux ? A celui dont l'âme brûle des saintes ardeurs de l'apostolat, y a-t-il un autre sacrifice à demander que celui de sa patrie, de sa famille, de tout lui-même ?

Assurément, les deux vocations sont distinctes ; très sûrement, Dieu donne à chaque âme des grâces en rapport avec la vocation qu'il lui fait, et si, d'un prêtre qu'aucun lien ne rattache à une société, il veut faire un apôtre puissant en œuvres et en paroles, c'est là une merveille qui ne dépasse pas la puissance de sa grâce.

Cependant, l'histoire atteste : 1. que l'Europe a été convertie par les ordres monastiques ; 2. que les premières tentatives d'évangélisation des pays du nouveau monde et de l'extrême Orient ont été faites par les membres de ces ordres vénérables ; 3. que, dans les temps modernes, tous les grands missionnaires ont été membres ou de congrégations religieuses ou d'instituts dont la règle se rapproche de très près de celle de ces congrégations.

La raison et la foi s'unissent pour appuyer ces témoignages de l'histoire ; elles nous disent que l'obéissance et la pauvreté sont à la fois la sauvegarde du missionnaire et le gage de ses succès, dans des pays où la discipline ecclésiastique n'est pas constituée, où les séductions abondent, où le zèle peut devenir indépendance et orgueil, et où l'esprit propre peut si facilement se substituer à l'esprit de désintéressement et de sacrifice sans lequel le ministère apostolique ne saurait être béni.

Qui oserait, avec l'histoire des missions sous les yeux, dire que la profession, que le missionnaire religieux fait par vœu de ces vertus fondamentales de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, puisse jamais devenir une entrave pour son ministère ? Cette profession a-t-elle paralysé saint François-Xavier, ou le bienheureux Jean de Britto, pour ne parler que des saints canonisés et nous

borner à ceux qui ont évangélisé l'Inde ? Et le missionnaire, quel qu'il soit, ne doit-il pas être pauvre ? ne doit-il pas être humble et obéissant ? et la faiblesse humaine cesse-t-elle d'être notre triste apanage, parce que, dans un beau moment de ferveur, nous avons tout quitté pour Jésus-Christ ?

Le fait est, que dans les congrégations où l'on fait des vœux, ces vœux sont entendus de manière à ne former aucun obstacle au libre exercice du ministère évangélique ; et que, dans les congrégations sans vœux, la règle et la sollicitude des supérieurs doivent pourvoir à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à ces vertus essentielles... Mais il faut une règle ; et cette règle ne peut se trouver que dans une congrégation. Hors de là, il n'y a que péril, qu'incertitude pour la persévérance finale. *Væ Soli ! (Eccles., IV, 10.)*

Dans une des audiences intimes dont le Saint-Père a daigné nous honorer, nous et deux de nos collègues, durant notre récent séjour à Rome, Sa Sainteté se prit à exprimer, avec son éloquence et sa ferveur habituelles, son admiration profonde pour les missionnaires, qui quittent tout, patrie, parents, amis, pour aller faire connaître Jésus-Christ dans des pays lointains, sous des climats meurtriers, parmi des peuples inconnus, dont ils doivent adopter la langue et les usages, et consacrer à cette œuvre leur vie tout entière sans espoir de retour et avec la perspective de toutes les souffrances les plus sensibles du corps, de l'esprit et du cœur. Elle nous dit que si quelqu'un pouvait envisager avec confiance la mort et les jugements de Dieu et espérer humblement le bonheur éternel, c'était bien le missionnaire dans les pays infidèles. Mais elle ajouta qu'il fallait être fidèle à cette grande grâce, qu'il fallait être d'autant plus saint que cette vocation était plus sublime, qu'il fallait, en un mot, *persévérer jusqu'à la mort. Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitæ (Ap., II, 10)*. C'est par ces mots de saint Jean que la bouche vénérable du Vicaire de Jésus-Christ nous a redits que nous terminerons ces remarques, en ajoutant que, pour être fidèles, nous avons tous, tant que nous sommes, et nulle part plus que dans les missions chez les infidèles besoin d'être soumis à une règle, soutenus, encouragés, édifiés par des frères, repris dans nos écarts, éclairés dans nos doutes, fortifiés dans les tentations. Or, tout cela se trouve, à un degré qui ne laisse rien à désirer, dans cette chère petite Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, dont les membres ne font tous qu'un cœur et qu'une âme, où toutes les joies, toutes les tristesses, tous les biens et tous les maux sont mis en commun, pour être le trésor de tous ; dans cette Société, où, pendant vingt-neuf ans, nous avons goûté toutes les douceurs de cette paix de Jésus-Christ, *quæ exsuperat omnem sensum. (Philip., IV, 7)*.

Paris, en la fête de N.-D. du Carmel, le 16 juillet 1885.

† CHR. BONJEAN, O. M. I.,
Ev. de Médéa, Vic. Ap. de Colombie.

LE CHANT DE L'ÉGLISE.

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(suite.)

De ces trois genres, celui appelé chromatique était employé à exprimer les sentiments mous et efféminés.—*hoc genus mollissimum comprobatur* (1) c'est pourquoi il fut complètement exclu du chant ecclésiastique.—*quæcirca ecclesiastico usui non applicatur*. En effet, afin d'empêcher que le cœur des fidèles ne fut amolli par la trop grande douceur du chant, et afin de donner au chant lui-même un caractère mâle et énergique, le genre diatonique fut choisi de préférence.—*hoc genus (diatonicum) fortius et durius comprobatur ; et ecclesiastico usui eligitur ne animi audientium et canentium dulcedine cantus emolliantur.* (2)

Cependant la dureté de ce genre fut tempérée dès l'origine par un mélange direct et modéré du genre enharmonique qui d'après la définition des anciens auteurs tenait le milieu entre les deux autres genres, et, donnait, lieu par conséquent à des chants qui n'avaient ni dureté ni mollesse.—*Hoc genus quasi medietatis locum possedit ut nec durum nec molle sit sed dæx utrisque compositum dulcescit.* (3) Regina de Prum en parle dans ce sens : *enarmonicum vero magis coaptatur et reliquorum gravissimum quod cantatur per diesin et diesin et ditonum ; diesis autem semitanium dimidium.*

L'usage primitif de l'enharmonie entre les deux demi-tons de la gamme naturelle dans le chant grégorien est aujourd'hui un fait parfaitement prouvé. Voici ce que dit l'abbé Raillard dans un mémoire explicatif sur les chants de l'Eglise : " une des propositions " scientifiques les plus inattendues qui se soient produites depuis " longtemps, c'est que ce genre ait été combiné avec le genre dia- " tonique dans le chant grégorien. Aussi M. Vincent a-t-il grande- " ment étonné le monde savant et le monde des artistes, en révé- " lant l'existence du quart de ton dans la notation en lettres du " manuscrit de Montpellier. Il est parfaitement démontré main- " tenant que les *épisèmes* ou signes supplémentaires de ce " manuscrit *exprimaient des notes intercalées dans l'intervalle de " chaque compte de demi-tons de la gamme diatonique.* Il serait trop " long d'énumérer ici les preuves de cette proposition ; je dois me " borner à rappeler qu'on en trouve le détail dans deux articles " de la *Revue archéologique*, publiés par M. Vincent (t. XI, p. 342, " et t. XII, p. 669.) et dans deux autres articles que j'ai publiés " moi-même dans la même *Revue* (novembre 1858 et septembre " 1860) : car j'ai eu la bonne fortune de trouver des faits nom- " breux qui confirment la belle découverte de M. Vincent. "

C'est Huebald de Saint-Amand qui fournit le témoignage le

(1) Gerbert. t. I, p. 331.

(2) idem, *ibidem*.

(3) idem, *ibidem*.

plus décisif que le *diesis* enharmonique ou quart de ton était employé dans les chants de l'Eglise. Il énumère les diverses formules mélodiques employées dans les répons et les antiennes des différents modes, nomme cinq formules où l'on rencontre l'enharmorique, et il cite plusieurs exemples que les archéologues modernes ont parfaitement vérifiés : les voici : *primus tonus* .. habet enim V differentias et VIII loca in nocturnis. Est namque prima differentia in O. quæ habet duo, primum... secundum in i. "enarmonico" remisso : "Apertis thesauris" (Script t, I. p. 130) De 3. et 4. tono... habet enim hic tropus in nocturnis differentias tres, unam in M... tertiam in X. quæ habet "enarmonicum" remissum in M. : "Et respicientes" (ib. p 135.) De quinto tono... nocturnale responserium "Obsecro Domine" a mese "enarmonico" remisso incohæat (ib. p. 136) "Enarmonicum" remissum in I : "Vox clamantis" (ib) De 6. tono... "Enarmonicum" intensum in O. : "modo veniet" (ib., p. 138.)

De plus nous trouvons dans Gerbert pas moins de quinze auteurs (parmi lesquels Guy d'Arezzo) qui donnent tous la même motion du *diesis* ou quart de ton. Nous avons aussi le témoignage de Jérôme de Moraire dont le traité n'est pas dans le *Recueil* de Gerbert.

En insistant si fortement sur ce fait nous ne voulons pas laisser à entendre que le genre enharmonique soit d'une application pratique de nos jours. Il se peut toutefois, que cette découverte rende d'importants services au travail de restauration complète qui se poursuit actuellement avec tant de succès. Dans tous les cas nous avons besoin de cette connaissance afin de pouvoir donner leur véritable sens à certaines expressions d'auteurs anciens que les admirateurs du genre chromatique prennent trop facilement à leur crédit. Ainsi Rémi d'Auxerre dit : *Sed nunc "maxime" diatonou timur, eo quod pulchrior cæteris sit* (Gerb. Script., t. I, p. 76 ; et l'Anonyme II : *Tria siquidem sunt genera melorum diatonon scilicet chroma, et enarmonicum ; sed diatonon durius et naturalius est cæteris ; unde "quasi" repudialis aliis, hæc "usitatus" habetur* (ib., p. 338.) Si ces expressions signifient que le genre diatonique n'était pas usité dans le chant de l'Eglise d'une manière tout à fait exclusive, elles ne signifient pas par là même que le genre chromatique y ait été admis ; nous savons maintenant à ne pas nous tromper que le *diesis* des anciens n'a rien de commun avec notre *dieze* ; tant pis donc pour ceux des auteurs modernes qui se sont arrêtés à la superficie des mots.

(à suivre)

CE QUE COUTE UN BILLET DE CONFESSION.

Le trait suivant, assez curieux, est arrivé dans une ville du Midi, il y a quelques mois ; l'un de nos collaborateurs l'adresse.

Un jour, dans le but de recevoir la bénédiction nuptiale, un officier supérieur se présente au vicaire de semaine et demande son billet de confession.

— Très bien, dit le prêtre ; mais préalablement, il y a autre chose.

— Je le sais, M. l'abbé, et je suis loin de refuser ce qui est dû ; voici les cinquante francs.

— Comment ? reprend vivement le vicaire.

— Eh bien ! n'est-ce pas ce que coûte le billet en question ?

— Vous êtes dans l'erreur, M. le commandant.

— Diantre ! Pourtant, s'il faut davantage, je.....

— Il ne s'agit pas de cela ; ce qu'il faut tout d'abord, c'est se confesser

Cette surtaxe n'avait point été prévue par le brave commandant, qui déclara nettement ne pas vouloir y satisfaire. Il prenait toujours le change. L'abbé insista :

— Voilà pourtant l'essentiel, M. le commandant ; le reste n'est qu'un simple certificat que je vous livrerai *gratis*.

— *Gratis* ! s'exclama l'officier, au comble de l'étonnement ; *gratis* ! Et ce grand animal de Pivot qui m'a dit que les curés vendaient les billets de confession !

— Oui, Monsieur, *gratis*, et aucun de mes confrères ne vous demandera pour cela le moindre centime.

— Mais à Paris !.....

— Pas plus à Paris qu'en province, en France qu'en Amérique.

— Vous me renversez, M. l'abbé.

— Puissé-je faire mieux, et en renversant un sot préjugé, vous convaincre de votre devoir actuel !

L'officier gardait le silence ; le vicaire continua :

— Monsieur, avec votre loyauté de soldat, vous admettrez facilement que je ne puis faire un faux, en vous délivrant un certificat de confession, tandis que vous ne vous serez pas confessé.

— Hum !

— Et vous-même, dans ce cas, auriez-vous l'audace de forfaire à l'honneur et au respect que vous devez à votre future, en lui affirmant que vous avez mis en règle les affaires de votre conscience ? Non, vous ne recevrez pas ainsi un sacrement de l'Eglise, sans avoir nettoyé la place, et vous ne débuterez pas dans la vie sérieuse du mariage par un mensonge et par un sacrilège.....

— Mais non, M. l'abbé, c'est dans les cafés que sont les menteurs et les blagueurs. Voyons, que je me confesse. Vous m'aidez un peu... et puis, je réglerai le compte du grand Pivot ; je me charge de lui faire, devant tous les camarades, un pari qui lui coûtera cher.

Après quelques instants de ce mystérieux entretien où Dieu seul est témoin, l'officier embrassa le vicaire avec effusion ; il fit mieux que de comprendre, il sentit qu'on est heureux en proportion du devoir de la confession franchement accompli.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

x Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Louis Gauthier.—Jos Messier.—Marie Leduc.—Pœlmyre Scott, ép. Charest.—Arthur Leblanc.—Elizabeth Kelly.—Georgina Lefebvre.—Patrick Sharke.—Mary McIntoch.—Delphine Beauchamp, ép. Poirier.—Flavie Bourdon, Ve Jos Sasseville.—Adelaïde Desmarais.—Leon Dagenais.—Marianne Arsenault.—Godefroid Picotte.—Céline Lespérance, ép. T. Héu.—Noël Maurice.—Jacob Shell.—Mathilde Piequet, ép. Lafleur.—Rosa Rasselte, ép. Charest.

DE PROFUNDIS.

REMÈDE DU DR SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal:

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verra tout son santé s'améliorer notablement.

Veillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptro. Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je m'en suis très-bien trouvée. Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul, Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance.

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELACA.

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

HUILES DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES.

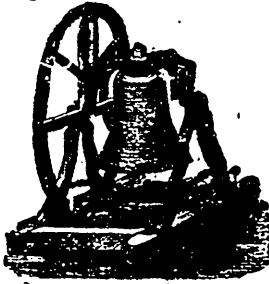
HOPITAUX ET ORPHELINATS.

RABAIS 40 par 100

La maison BEAUCHAMP & BÉTOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hôpitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

(677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



CLOCHES D'EGLISES .
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX



ATELIER
 DE
 Vitraux colorés
 de Montréal

CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

**Plombés,
 Colorés.**

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SOJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTRÊME.

Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Belgeuse.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

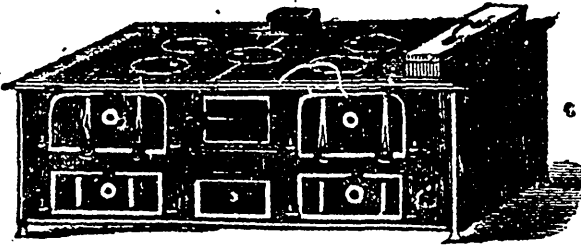
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Convents,
d'Hospi-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264
Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.
OUVRAGE GARANTI
COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trent'e
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
seules durables.

Aussi BOUBRELETS en CAOUTCHOUC pour garantir du froil par les Portes et Fenetres
Chez

L. J. A. SURVEYER,
1588 RUE NOTRE-DANE.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUtlÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt.

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance

d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

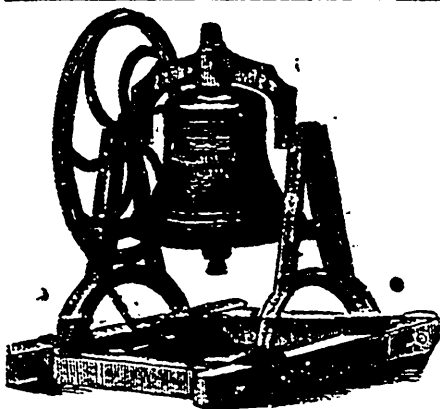
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W. BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et
à chauffage. -- Ouvrages en métal de toutes
sortes. -- Commandes reçues pour
Eglises et maisons d'éducation. -- Exécution
prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, ONTREAL.



UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL